

Article 21 du Règlement

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU MANITOBA—ON FÉLICITE LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE POUR SA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, quand le gouvernement néo-démocrate a été élu au Manitoba en 1981, le taux de chômage dans cette province était plus élevé qu'en Saskatchewan et en Alberta à cause de la politique économique du précédent gouvernement conservateur. A cause du maintien de la politique économique conservatrice en Alberta et de l'avènement de cette politique en Saskatchewan et grâce à la politique économique néo-démocrate au Manitoba, cette dernière province enregistre le plus faible taux de chômage au Canada.

M. McDermid: Dites-nous combien de gens ont quitté la province.

M. Blaikie: Beaucoup reviennent maintenant que nous avons un gouvernement néo-démocrate. Le ministre des Finances (M. Lalonde) se plaît à nous qualifier de rêveurs, nous, les néo-démocrates, lorsque nous l'exhortons à faire de la lutte contre le chômage la principale priorité de son gouvernement. C'est peut-être bien le ministre des Finances qui rêve. Il devrait peut-être prendre des leçons du gouvernement manitobain qui a fait de la création d'emplois et de la lutte contre le chômage sa grande priorité et qui connaît beaucoup de succès à cet égard.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—LA SITUATION DES FEMMES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, les données statistiques publiées ce matin confirment les pires craintes des Canadiens. Il y a 64,000 chômeurs de plus, dont la plupart demeurent en Ontario et dans les Prairies. Au lieu de s'améliorer, le taux de chômage montre que, sous la conduite du gouvernement libéral, nous nous enfonçons dans l'abîme. Il y a vraiment quelque-chose qui ne tourne pas rond quand un pays de notre importance compte 1.3 million de chômeurs inscrits, sans oublier un autre demi-million de chômeurs non inscrits.

Le chômage prolongé est devenu un mode de vie au point que de nombreuses personnes ont cessé de chercher du travail. Un nombre plus élevé que jamais de chefs de ménage sont sans emploi et il est certain que tous les membres de ces familles en souffrent. Proportionnellement, il y a maintenant plus de chômage au Canada qu'aux États-Unis. Par conséquent, les mises en chantier ont diminué et le secteur de la fabrication est ébranlé.

Que dire du nombre considérable d'étudiants qui seront en quête d'un emploi d'ici quelques semaines? Les piètres tentatives du gouvernement ne vue de créer des emplois et d'offrir des avantages accessoires aux employeurs ne sont que de simples palliatifs pour une maladie qui exige un traitement radical. Il y a également un nombre infime d'emplois accessibles aux femmes. A un moment où nous tentons de leur assurer un traitement égal, les femmes ne peuvent se trouver un emploi en dehors de ceux qui leur sont ordinairement réservés. De nombreuses femmes douées sont obligées d'accepter des emplois traditionnels, pour peu qu'elles réussissent à s'en trouver un.

Le gouvernement oublie les gens qu'il représente. Les ministres sont si occupés à préparer des élections qu'ils vont perdre...

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—L'APPLICATION AUX ANCIENS FONCTIONNAIRES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens ont assisté cette semaine au spectacle dégradant donné par Michael Kirby, haut fonctionnaire qui a été pris en flagrant délit d'infraction aux lignes directrices énoncées par le premier ministre (M. Trudeau) concernant les conflits d'intérêt durant la période postérieure à l'emploi. Les Canadiens sont en droit de se demander si les parlementaires et les hauts fonctionnaires respectent un code de conduite quelconque, outre le Code criminel qui s'applique à l'ensemble des citoyens. Le plus triste, dans l'affaire Kirby, c'est que ce monsieur prétend qu'il ignorait les lignes directrices et leur durée d'application. Voilà qui n'est guère flatteur pour son ancien supérieur, le premier ministre. Nous ferions mieux de surveiller d'autres ex-hauts fonctionnaires qui pêchent maintenant en d'autres eaux moyennant espèces sonnantes et trébuchantes.

Est-ce que Jim Coutts connaît l'existence de ces lignes directrices et leurs modalités d'application? Est-ce que Michael Pitfield fait bon usage des renseignements confidentiels qu'il a obtenus durant sa carrière, lui qui exerce la délicate profession d'expert-conseil? On raconte que le sénateur Perrault trempe jusqu'au cou dans les loteries sportives et les concessions de baseball. Tous se souviennent...

M. le Président: Habituellement, on ne permet pas de faire allusion à des membres de l'autre endroit en les nommant personnellement de cette manière.

* * *

● (1115)

LES AFFAIRES INDIENNES

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA BANDE LUBICON D'ALBERTA

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, l'automne dernier, dans le cadre de son programme de lutte contre le racisme, le Conseil mondial des Églises a écrit au premier ministre (M. Trudeau) pour le prévenir des «conséquences génocides» des méthodes de prospection pétrolière dans la région du lac Lubicon, dans le nord de l'Alberta. Les 300 Cris de la bande de Lubicon n'ont jamais eu de réserve constituée pour eux bien qu'on le leur promette depuis des années.

Or, au lieu de reconnaître qu'en tant qu'autochtones ils ont le droit de posséder leurs terres traditionnelles, le gouvernement de l'Alberta les traite comme de simples occupants, autrement dit des squatters. Pour nuire à leurs revendications territoriales, le gouvernement conservateur de la province a tenté en effet de persuader ces Indiens d'accepter par contrat des terrains de deux acres.

Les sociétés pétrolières ont obtenu des droits de prospection et de forage, et leurs activités ont complètement bouleversé